



ado-en-crise@internet.com

de Lisa Charnay

RAPPEL

Ce texte n'est pas libre de droits. Vous pouvez le télécharger pour le lire et pour travailler. Si vous exploitez ce texte dans le cadre d'un spectacle vous devez obligatoirement faire le nécessaire pour obtenir l'autorisation de jouer soit de l'auteur directement, soit de l'organisme qui gère ses droits, la SACD.

La SACD peut faire interdire la représentation le soir même si l'autorisation de jouer n'a pas été obtenue par la troupe. Le réseau national des représentants de la SACD (et leurs homologues à l'étranger) veille au respect des droits des auteurs et vérifie que les autorisations ont été obtenues, même a posteriori.

Ceci n'est pas une recommandation, mais une obligation, y compris pour les troupes amateurs

**TOUTE UTILISATION D'UNE ŒUVRE DOIT ETRE SOUMISE A L'AUTORISATION PREAMBULE DE L'AUTEUR
ET OUVRE DROIT A REMUNERATION**
EN FRANCE : LE REGIME GENERAL

→Qu'est-ce que l'autorisation ?

- L'exploitation d'une œuvre est intimement liée à la notion de droit moral. Par celui-ci, l'auteur décide seul d'autoriser ou non la divulgation et l'exploitation de son travail par autrui, et a droit au respect de son nom et de son œuvre. Ceci sans aucune limite dans le temps car si l'œuvre appartient au domaine public ou si son créateur est mort, les ayants droit exercent de ce fait un droit moral.

→Comment obtenir l'autorisation de représentation ?

- Concrètement, un théâtre ou une compagnie qui souhaite utiliser l'œuvre d'un auteur membre de la SACD doit obligatoirement en faire la demande à la SACD qui transmet.
- Avec l'accord de l'auteur, la SACD fixe par contrat les termes de son autorisation par l'exploitant : elle doit être limitée dans sa durée et dans son étendue géographique et doit fixer les conditions selon lesquelles les droits d'auteurs vont être perçus.
- L'exploitant s'engage alors à fournir les lieux et dates des représentations, puis le montant des recettes du spectacle et à payer les droits d'auteurs.

→Quand faut-il solliciter l'autorisation de représentation ?

- L'autorisation de représentation doit être impérativement obtenue par l'entreprise de spectacles auprès des ayants droits de l'œuvre avant le montage de la production concernée ou le montage de la tournée du spectacle.
- Cette sollicitation des ayants droit sera effectuée par l'intermédiaire de la SACD, au moins six mois avant la première représentation.
- La demande sera adressée à la Direction compétente de la SACD. Elle précisera l'étendue territoriale et la durée de l'autorisation souhaitée. Y seront annexées le CV du metteur en scène et des comédiens, ainsi que le parcours artistique de l'entreprise de spectacle.
- L'entrepreneur de spectacle devra respecter le titre générique de l'œuvre.

→Comment se présente l'autorisation de représentation ?

Il s'agit soit d'une simple lettre, soit d'une lettre-contrat ou d'un contrat particulier signé entre l'auteur et l'entrepreneur de spectacle. Elle doit préciser :

- le lieu ;
- le nombre de représentations ;
- la durée ;
- le mode d'exploitation ;
- l'exclusivité ou non de la cession des droits ;
- la rémunération en fonction des droits cédés.

Pour une troupe amateur ?

- Des démarches identiques, une tarification spécifique

Les troupes " amateurs " sont des compagnies ou des groupements qui présentent au public des ouvrages du répertoire de la SACD et dont les intervenants à l'élaboration du spectacle (comédiens, techniciens, metteurs en scène...) ne reçoivent aucune rémunération.

Une troupe amateur effectue les mêmes démarches qu'une compagnie professionnelle pour la demande d'autorisation de représentation et pour l'acquittement des droits d'auteur, que les représentations soient payantes ou gratuites. Une tarification spécifique est proposée. Depuis 1989, plusieurs fédérations de théâtre amateur bénéficient d'avantages protocolaires supplémentaires.

www.sacd.fr

«*ado-en-crise@internet.com*»

de Lisa Charnay

Résumé : Yanis, 15 ans, est en pleine crise d'adolescence, en échec scolaire, et addict aux jeux vidéos en ligne. Son père relativise, mais sa mère s'inquiète. Sur l'avis d'une conseillère sociale pour adolescents, il va aller vivre quelque temps chez ses grands parents à la campagne, et sera scolarisé au collège le plus proche. Il croit pouvoir continuer sa petite vie tranquille au calme, loin des reproches de sa mère... erreur !...

DISTRIBUTION

Yanis	Jeune adolescent
Jean-Pierre Colin	Le père
Evelyne Colin	La mère
Mlle Cats	L'assistante sociale
Victor Colin	Le Grand-père paternel
Jeannine Colin	La Grand-mère paternelle
M. Gaubert	Le voisin
Lucie	Petite fille du voisin

=====

SCENE I – L'affrontement

Yanis joue sur son ordinateur son casque sur les oreilles : « Allez ! Zébrator ! Envoie ton super laser sur ce monstre ! Ouais !!!!! Gagné ! Allez, à moi de choisir mes armes ! »

On entend une voix au loin, Mme Colin, sa mère : « Yanis ! A table ! »

Comme il n'entend rien, il continue de jouer.

Yanis : « Non, j'ai dit celle-là ! Yes !.... Ah, voilà, allez c'est parti, encore une ! »

Mme Colin toujours au loin : « Yanis tu as entendu ? J'ai dit : à table ! »

Yanis : « Trop fort ! Ah c'est cool j'ai un bonus ! »

Mme Colin toujours au loin, hurle cette fois : « Yanis ! »

Il tape de plus belle sur son clavier. Un temps puis sa mère entre dans sa chambre.

Mme Colin : « Yanis, ça fait trois fois que je t'appelle ! »

Yanis n'a pas entendu.

Mme Colin, lui retirant son casque : « Veux-tu bien retirer ton casque s'il te plaît ? Je t'ai appelé trois fois pour venir à table. »

Yanis : « Oh mais tu m'as fait foirer mon rush, là ! »

Mme Colin : « Allez, viens manger ! »

Yanis : « Mais j'ai pas faim, et puis pourquoi tu entres dans ma chambre comme ça sans prévenir ? »

Mme Colin : « Mais j'ai prévenu ! Seulement avec ton casque sur les oreilles, tu n'entends rien ! »

Yanis : « Je t'ai déjà dit qu'il ne fallait pas m'interrompre quand je suis sur une partie, après je rate mes étapes et je perds mes points ! »

Mme Colin : « D'accord mais là c'est l'heure de dîner. »

Yanis : « Mais j'ai pas faim ! »

Mme Colin : « Et dans une heure tu vas descendre réclamer à manger. »

Yanis : « Eh bah, je mangeraï dans une heure ! »

Mme Colin soupire : « Pfff ! C'est pas facile avec toi, hein... Après, tout sera froid. »

Yanis : « Eh bah je le réchaufferai au micro-ondes. »

Mme Colin : « Tu as fait tes devoirs au moins ? »

Yanis : « Maman, tu ne vois pas que je suis occupé là ? »

Mme Colin : « Oui mais j'espère que tes devoirs sont faits. »

Yanis : « Ouais... Bon, ça y est là, t'as fini ? »

Mme Colin : « Tu descends dans une heure alors ? »

Yanis : « Allez, c'est bon, va manger ! »

Une fois qu'elle est sortie de sa chambre, il se remet à son jeu.

FONDU AU NOIR

Scène II – La réflexion

M. Colin est assis dans son fauteuil et regarde le programme télé. Mme Colin et l'assistante sociale, Mlle Cats, s'entretiennent à propos du comportement de Yanis.

Mme Colin : « Je ne sais plus quoi faire. Il ne veut rien entendre quand il est sur son ordinateur, il n'y a plus que ça qui compte. »

Mlle Cats, l'assistante sociale : « Vous savez Madame Colin, le problème est que ces jeux sont chronophages. Ils vous mangent littéralement votre temps. Lui avez-vous instauré des plages horaires pour jouer ? »

Mme Colin : « Oh là, là ! Certainement pas, il ne veut pas en entendre parler ! »

Mlle Cats : « Et vous, qu'en pensez-vous Monsieur Colin ? »

M. Colin : « Vous savez, moi, je préfère ne pas m'en mêler. De toute façon c'est l'âge difficile, et puis tous ces nouveaux matériels, là, moi ça me dépasse ! »

Mlle Cats : « Je pense que votre fils est addict aux jeux vidéos et qu'il y a vraiment urgence à lui rappeler les priorités et lui redéfinir les règles de vie en famille. Je vous suggère de lui donner dans un premier temps des tranches horaires pour jouer, et de faire en sorte qu'il les respecte. »

Mme Colin : « Oh mais je lui ai déjà demandé de faire d'abord ses devoirs quand il rentre du collège, et de jouer seulement deux heures par soir, mais il n'en fait qu'à sa tête ! »

Mlle Cats : « Monsieur Colin, qu'en pensez-vous ? »

M. Colin : « Bof... Moi vous savez ça ne me gêne pas, du moment qu'il ne fait pas de bruit et que je peux regarder tranquillement mes émissions à la télé... »

Mlle Cats : « Monsieur Colin, vous voulez dire que le comportement de votre fils ne vous inquiète pas plus que ça ? »

M. Colin : « Comme tous les gosses, faut bien qu'il joue ! On était pareils, nous. On bâclait nos devoirs, et après on allait traîner dans le quartier d'à côté, on piétinait les salades du voisin, on mettait des chewing-gum dans les boîtes aux lettres ou on sonnait aux portes et on partait en courant, et puis on rentrait de l'école au dernier moment juste pour se mettre les pieds sous la table. Mon fils, au moins, il n'embête personne tant qu'il est dans sa chambre. »

Mlle Cats : « Evidemment, vu comme ça. »

Mme Colin : « Alors, Mademoiselle Cats, qu'est-ce que vous nous conseillez de faire ? »

Mlle Cats : « Je ne sais pas. C'est assez compliqué. D'un côté Madame Colin, vous vous heurtez seule à la crise d'adolescence de votre fils, et de l'autre votre mari ne semble pas inquiet pour l'avenir de Yanis. »

Mme Colin : « Mais ses résultats scolaires sont épouvantables ! Rendez-vous compte : 2 en français, 1 et demie en mathématiques parce qu'il ne rend jamais ses exercices, 3 en géographie et zéro en histoire, enfin c'est déprimant. Sans compter qu'il a déjà redoublé sa troisième ! »

Mlle Cats : « Que disent les professeurs ? »

Mme Colin : « Ils m'ont convoquée plusieurs fois, pour ses résultats nettement inférieurs à la moyenne de la classe, et pour son comportement aussi. Il somnole en classe le matin, et l'après-midi il manque beaucoup de cours. »

Mlle Cats : « Et où est-il lorsqu'il manque les cours ? »

Mme Colin : « Il traîne parfois avec ses copains, mais souvent il rentre à la maison, pour jouer. »

Mlle Cats : « M. Colin, j'aimerais avoir votre avis là-dessus. »

M. Colin : « Ouh là là ! Que d'histoires ! Que d'histoires ! Il n'a qu'à partir en apprentissage et puis c'est tout. Comment on faisait, nous, avant ? A 14 ans mon père m'a envoyé travailler chez le père Morvan qui posait des charpentes, et puis voilà ! J'ai gagné mon pain, comme on dit, et puis je ne suis pas mort ! »

Mlle Cats : « Mais vous savez qu'aujourd'hui il est de plus en plus difficile de trouver du travail quand on n'a pas de diplôme. Avec ses résultats, son manque de motivation et son addiction aux jeux, il va être difficile de lui trouver une orientation. »

M. Colin : « Je ne voudrais pas vous chasser, Mlle Cats, mais là, ça va être l'heure de mon émission préférée : le manque à gagner, un jeu passionnant. Vous connaissez ? »

Mlle Cats : « Non, je ne connais pas. Et pour votre fils, alors, que fait-on ? »

M. Colin : « Eh bien, comme vous aviez proposé la semaine dernière, on peut le mettre chez mes parents le temps de finir son année scolaire... »

Mlle Cats : « Madame Colin ? Cette solution vous semble acceptable ? »

Mme Colin : « Moi je suis épuisée. Je vous avoue que ça ne m'enchante pas de me séparer de Yanis pendant six mois, mais je suis tellement à bout de souffle. Je pense que ça pourrait être une bonne chose... »

Mlle Cats : « Vous les avez contactés ? Ils sont d'accord ? »

Mme Colin : « Oui, oui, ils sont tout à fait d'accord. »

Mlle Cats : « Yanis est au courant ? »

Mme Colin : « Il m'a dit : du moment que je peux emporter mon ordinateur chez papy et mamy, pas de problème ! »

Mlle Cats : « Il est ici ? Je peux le voir ? »

Mme Colin : « Je vais monter le chercher. » *Elle sort de la pièce.*

Il se passe un petit temps pendant lequel M. Colin regarde son émission, Mlle Cats tente de relancer le sujet.

Mlle Cats : « Monsieur Colin, je suis désolée de cette intrusion dans votre vie privée, mais c'est à la demande de votre femme que je suis intervenue, et au vu des résultats scolaires catastrophiques de votre fils. »

M. Colin : « Je sais, ma femme se fait toujours un sang d'encre pour tout et n'importe quoi ! C'est une maladie chez elle ! Je vais vous dire, pour moi, ce gosse n'a aucun problème : il préfère ses jeux vidéos aux exercices de maths et de français, quoi de plus normal pour un gamin de quinze ans ! Non mais franchement, moi je commencerais à m'inquiéter le jour où mon gosse me dira qu'il préfère aller faire ses devoirs plutôt que d'aller jouer ! »

Mlle Cats : « Monsieur Colin, il n'est pas question d'avoir envie de faire ses devoirs, il est question de respecter ses obligations, ce n'est pas la même chose ! Yanis s'est adapté aux règles des mondes virtuels dans lesquels il navigue et perd progressivement ses repères, n'a plus le sens des valeurs et des priorités. Le drame c'est que les règles de vie en société commencent à lui échapper. Il est en train de perdre le contact avec le monde extérieur. »

M. Colin : « Mais non ! Qu'est-ce que vous allez chercher là ? »

Mme Colin revient avec Yanis qui fait la tête.

Mme Colin : « Voilà. Monsieur ne voulait pas descendre ! »

Mlle Cats se lève et serre la main de Yanis : « Bonjour Yanis. »

Yanis : « Bonjour. » Il s'assoit de tout son long dans le fauteuil.

Mlle Cats : « Yanis, tu sais pourquoi je suis revenue ? Nous en avons parlé lors de ma dernière visite. »

Yanis : « Ouais, j'sais. »

Mlle Cats : « La solution du placement provisoire chez tes grands parents te semble possible ? »

Yanis hausse les épaules.

Mme Colin : « Réponds Yanis. »

Yanis : « Ouais, mais moi j'men fiche, je veux bien y aller chez Papy-Mamy, du moment que j'emporte mon ordinateur. »

Mlle Cats : « Tu sais que le but n'est pas que tu reproduises ton comportement dans un autre environnement, mais que tu fasses un effort aussi de ton côté pour que les choses changent ».

Yanis : « Ouais, j'sais. »

Mlle Cats : « Tu es prêt à faire quelques concessions ? »

M. Colin : « Bon, il a dit oui, il est d'accord, il va partir à la campagne quelques mois chez ses grands parents et puis on verra bien, hein ? Ce n'est pas que je m'ennuie mais j'ai mon émission qui commence ! »

Mme Colin : « Jean-Pierre... »

M. Colin : « Oui, bah... t'as vu l'heure ? »

Mlle Cats : « Bon, écoutez, je ne vais pas vous retarder plus longtemps, puisque tout le monde est décidé, je m'occupe des démarches avec les deux écoles et je vous rappelle pour vous donner la date du départ. Entendu comme ça ? »

Mme Colin : « Oui. J'attends votre appel. Encore merci pour tout ce que vous avez fait pour nous Mlle Cats. »

Mlle Cats : « Mais c'est tout naturel, c'est mon métier vous savez. (*elle tend la main à Yanis pour le saluer*) Au revoir Yanis, à bientôt. (*Yanis lui serre la main sans rien dire. Puis à M. Colin*) Monsieur Colin ? Au revoir ».

M. Colin vient la saluer, il a déjà la télécommande à la main et zappe au loin en même temps : « Au revoir, Mademoiselle. »

Mlle Cats : « A très bientôt. » *Elle part.*

A suivre... Durée totale de la pièce environ 40 minutes.

Pour vous procurer le texte dans son intégralité, vous devez vous adresser à la bibliothèque de la SACD, gestionnaire des droits d'auteur, et si vous désirez jouer cette pièce, vous devez également en faire la demande à la SACD soit par internet :

www.sacd.fr

soit par courrier postal, soit sur place :

SACD

Direction du Spectacle vivant

11 rue Ballu

75442 PARIS CEDEX 09